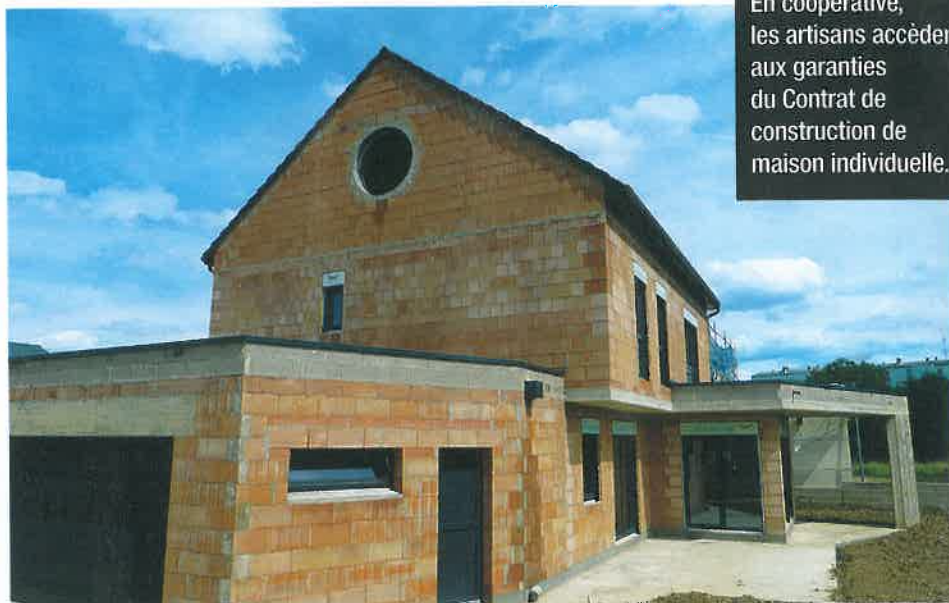


QUAND LES ARTISANS SE RASSEMBLENT

L'union fait la force des coopératives

Chiffre d'affaires supplémentaire, échange de bonnes pratiques, meilleure organisation... Cette structure présente des avantages, à condition de jouer le jeu de la collaboration.

Une entreprise démocratique, solidaire, transparente: la coopérative étonne. «Cela n'en fait pas pour autant un Ovni juridique, ironise François Leblanc, secrétaire général de la Fédération française des coopératives et groupements d'artisans (FFCGA). C'est une entreprise comme une autre, SARL ou SA, mais où un homme est égal à une voix, quelle que soit sa part de capital et son niveau d'activité avec la coopérative.» Cette structure intéresse particulièrement le marché du neuf. Les garanties exigées pour un Contrat de construction de maison individuelle (CCMI) ne peuvent être fournies par un seul corps d'état, surtout s'il s'agit d'un artisan. La coopérative, elle, atteint la taille critique pour souscrire les garanties.



En coopérative, les artisans accèdent aux garanties du Contrat de construction de maison individuelle.

Des conseils à respecter

Par ailleurs, chaque coopérateur est un apporteur d'affaires pour les autres, permettant à tous de bénéficier de plus

de chantiers que s'ils étaient seuls. Outre ce chiffre d'affaires supplémentaire, chaque membre de la coopérative bénéficie de l'expérience des autres et

trouve donc plus rapidement des solutions à ses problématiques quotidiennes. Enfin, un créateur prend ses marques plus rapidement en coopérative: les marchés se présentent sans devoir démarcher, les catalogues de prix sont déjà prêts, le chantier déjà organisé avec tous les corps d'état...

«Nous conseillons toutefois de ne pas dépasser 30% de son chiffre d'affaires avec la coopérative, afin de ne pas être dépendant», préconise François Leblanc. Autre conseil délivré par les spécialistes, une jeune coopérative doit limiter le nombre d'adhérents, afin de maintenir la motivation et l'engagement de tous. Le modèle séduit. Aujourd'hui, il existe une centaine de coopératives artisanales de construction, en augmentation ces quatre dernières années, notamment dans le grand Est et le Centre.

Eloïse Leydier

AVIS D'EXPERT

« Maintenir le niveau de motivation »

Pascal Sicot, artisan coopérateur et administrateur de l'Union française des coopératives artisanales de construction (Ufcac)

Depuis quand faites-vous partie d'une coopérative ?

Depuis 1999. J'ai repris une entreprise de couverture-plomberie, alors dirigée par l'un des fondateurs de la coopérative Espace 21.

Qu'y avez-vous trouvé ?

La coopérative m'a apporté mes premiers marchés. Par

ailleurs, les catalogues de prix étaient déjà prêts, réduisant le temps passé en devis. Nous échangeons sur nos expériences, nos pratiques... Et travailler avec une équipe connue évite les mauvaises surprises. Ainsi, quand le plombier intervient, il sait que le chantier est prêt et qu'il pourra commencer à la date prévue.

Quelles sont les limites de ce modèle ?

Quand la coopérative existe depuis longtemps, la difficulté est de maintenir le niveau de motivation et d'engagement de chacun. Il faut aussi penser à organiser son emploi du temps pour assurer son rôle de cogérant, car une réunion tous les quinze jours est à prévoir.